

RELEVÉ DES DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2019

18h00

Présents : M. Marc **BAUER**, M. Gérard **MATTIS**, Mme Emmanuelle **VAUDEY**, M. Michel **BOBBI**, Mme Audrey **NALIN**, M. Sébastien **FRISON**, Mme Denise **BONNEVIE**, M. Didier **BONNEVIE**, M. Jean Charles **BORASO** Mme Marie Laure **MATTIS**, M. Nicolas **MORIANO**, Mme Dominique **MAIRE**, M. Patrick **MARTIN** Mme Véronique **PESENTI GROS**

Absents : Mme Florence **COSTERG**, Mme Jane **GRIFFITHS** (procuration à M. Marc **BAUER**) M. Pascal **NARBONI** (procuration à M. Gérard **MATTIS**) Mme Corinne **REVERSADE** (procuration à Mme Emmanuelle **VAUDEY**), M. Philippe **BOREL** (Procuration à M. Patrick **MARTIN**)

Secrétaire de séance : M. Nicolas **MORIANO**

La convocation a été envoyée le 20 novembre 2019

La convocation a été affichée le 20 novembre 2019

Point N° 1 :

Dates d'ouverture et de fermetures de la station ski été 2020 – saison été 2020 et saison hiver 2020/2021

Après délibérations le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dates d'ouverture proposées :

- Ski d'été du samedi 6 juin au samedi 11 juillet 2020
- Saison été 2020 du samedi 4 juillet au dimanche 30 août 2020
- Saison d'hiver du samedi 28 novembre 2020 au dimanche 2 mai 2021

Point N° 2 :

Renouvellement des membres du comité consultatif de la Bailletaz

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition du collège d'élus proposés :

- M. Marc **BAUER**
- M. Didier **BONNEVIE**
- M. Sébastien **FRISON**
- M. Michel **BOBBI**
- Mme Véronique **PESENTI-GROS**

Point N° 3 :

Conventions pour occupation des sites de Bellegarde et Leissières – hébergement de matériel de radiocommunication

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer des conventions entre la commune et le Département de la Savoie pour l'occupation des sites de Bellegarde et Leissières

Point N° 4 :

Appel d'offres ouvert – fourniture de matériel d'éclairage public

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et autorise le maire à signer les documents afférents à cette affaire, avenants compris.

Point N° 5 :

Travaux de réfection et d'aménagements de voirie sur la commune

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer une procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour un minimum de 200.000€ HT par an et pour un montant total du marché de 4 500.000€ HT, autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise ou le groupement retenu et autorise le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier, avenants compris.

Point N° 6 :

Décision modificative budgétaire N° 5

Après délibérations, le conseil municipal, la décision modificative N° 5 du budget principal ville pour l'exercice 2019, qui lui est présentée.

VOTE : 14 POUR
Martin)

4 CONTRE (Mmes Maire et Pesenti Gros, MM. Borel et

Point N° 7 :

Décision modificative budgétaire N° 3 - exercice 2019 budget eau et assainissement

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°3 du budget eau et assainissement pour l'exercice 2019, qui lui est présentée.

Point N° 8 :

Décision modificative budgétaire N° 3 - exercice 2019 budget parkings

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°3 du budget parkings pour l'exercice 2019, qui lui est présentée.

Point N° 9 :

Décision modificative budgétaire N° 2 - exercice 2019 Equipements culturels et sportifs

Après délibérations, le conseil municipal, **approuve** la décision modificative N° 2 du budget équipements culturels et sportifs pour l'exercice 2019, qui lui est présentée.

VOTE : 14 POUR
Martin)

4 CONTRE (Mmes Maire et Pesenti Gros, MM. Borel et

Point N° 10 :

Tarifs complémentaires centre aqua sportif – saison 2019/2020

Monsieur l'Adjoint aux finances expose qu'en complément de la délibération n° 2019.08.08 du 10 septembre 2019 approuvant les tarifs des prestations du centre aqua sportif, le délégataire SAEM SOGEVALDI propose de nouvelles activités au sein de l'espace Bien-être à compter de cet hiver 2019/2020.

Ces nouvelles offres concernent :

⇒ Massage crânien : massage du crâne, du visage	25mn	45 €
⇒ Massage Cocooning Mains/Pieds : massage et hydratation des mains et pieds pour un véritable lâcher-prise	25mn	45 €
⇒ Mon premier massage : massage du dos, nuque qui transporte l'enfant dans une bulle de bien-être	20mn	40 €

Après délibérations le Conseil Municipal, **à l'unanimité:**

APPROUVE les nouvelles activités et les tarifs proposés par la SAEM SOGEVALDI ci-dessus exposés.

Le Maire,

Marc BAUER

